



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

26 novembre 2025

CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

Aéroport de Waskaganish – Exigences relatives à la navigation

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile*, L.C. 1996, c. 20 (la *Loi sur les SNA*), la période d'avis de proposition concernant la modification par NAV CANADA des services de navigation aérienne civile à l'aéroport de Waskaganish, au Québec, est maintenant terminée.

NAV CANADA a examiné les observations des parties prenantes et d'autres participants concernant la modification proposée. L'évaluation a confirmé que tous les renseignements pertinents ont été soumis de manière appropriée aux étapes précédentes du processus d'étude aéronautique.

Par conséquent, NAV CANADA demandera maintenant à Transports Canada de procéder à un examen réglementaire des modifications suivantes aux services de navigation aérienne civile :

- Mise hors service du NDB de Waskaganish (YKQ)
- Retrait des procédures d'approche aux instruments NDB A connexes à Waskaganish et suppression de la route aérienne AR36

Tout autre commentaire ou question peut être envoyé par écrit à l'adresse suivante :

NAV CANADA
Niveaux de service
151, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5H3
Canada

Par courriel : studies.etudes@navcanada.ca